



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI)/MED WG. 333/1
7 avril 2009
FRANÇAIS

Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE MED POL

Réunion de consultation chargée d'examiner les programmes et plans d'action juridiquement contraignants dans le cadre de l'application de l'article 15 du Protocole "tellurique"

Kalamata (Grèce), 1^{er} juin 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- | | |
|----------------|---|
| Point 1 | Ouverture de la réunion |
| Point 2 | Objet et portée de la réunion |
| Point 3 | Questions organisationnelles <ul style="list-style-type: none">a) Règlement intérieur de la réunionb) Élection du Bureauc) Adoption de l'ordre du jourd) Organisation des travaux |
| Point 4 | Plan régional de réduction de la DBO ₅ concernant les eaux urbaines résiduaires dans le cadre de l'application de l'article 15 du Protocole "tellurique" |
| Point 5 | Plan régional de suppression progressive et d'élimination de l'aldrine, du chlordane, de la dieldrine, de l'endrine, de l'heptachlore, du mirex et du toxaphène dans le cadre de l'application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre, et des dispositions de l'article 15 dudit Protocole |
| Point 6 | Plan régional sur la suppression progressive du DDT dans le cadre de l'application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre, et conformément à l'article 15 dudit Protocole |
| Point 7 | Questions diverses |
| Point 8 | Adoption de conclusions et recommandations |
| Point 9 | Clôture de la réunion |